



CTL
du 1^{er} juillet 2019



Déclaration liminaire

M le Président,

L'alliance CFDT-CFTC a décidé, comme les autres organisations syndicales de ce département, de ne pas siéger lors du comité technique local (CTL) du 24 juin.

Nous souhaitons montrer notre désaccord sur la méthode et sur le fond du projet dit de « géographie revisitée ».

L'alliance CFDT-CFTC n'a pas changé d'avis, elle rejette toujours le projet dit de « géographie revisitée » tant sur la forme et sur le fond.

En effet, depuis la mise à disposition des cartes projets par la direction locale, l'inquiétude générée par les annonces ministérielles s'est rapidement transformée en stress pour les collègues.

La réorganisation du réseau de proximité suscite des réactions de colère pour certains agents. Pour d'autres, c'est l'abattement devant la violence des annonces.

En effet, le réseau de proximité volera en éclats dans les 3 ans à venir alors que le ministre "vend" aux élus locaux un accroissement de points de contact qui, pour une part, viendront occuper les locaux laissés vacants suite au départ du comptable public et de ses agents.

Contraints de se regrouper dans un nouveau service de gestion, ils se voient déjà devoir prendre la route pour rejoindre leur futur service pour y faire un métier moins intéressant car plus séquencé.

Sur la forme, le nom est mal choisi, il ne colle pas avec le projet proposé.

Il devait s'appeler selon la sensibilité de chacun de « plan de sauvegarde de l'emploi » à « plan social » de la Direction Départementale des Finances Publiques de Seine et Marne (DDFiP 77).

Sur la forme, la Direction Générale a mis le paquet sur la communication ; des cartes magnifiques au premier abord, un courrier auprès des élus pour les rassurer.

Sur la forme, la DDFiP 77 a joué la transparence avec une mise en ligne des informations sur le site intranet local.

Sur le fond, ce gouvernement, comme à son habitude, réforme, selon une vision comptable, entre hauts fonctionnaires. Il serait en effet dommage que des opportuns viennent contredire le beau discours huilé du ministre sur sa volonté réformatrice.

Sa seule volonté est de faire baisser la masse salariale de l'État. Conformément à la tradition en place depuis de nombreuses années, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) fournit l'essentiel de cet effort comptable.

La DGFIP n'est pas une administration prioritaire depuis 2012, les conditions de travail des agents font les frais des suppressions d'emplois et aucune compensation ne vient en contrepartie des efforts demandés aux agents.

Sur le fond, le projet départemental de « géographie revisitée » se traduit par un repli territorial conséquent des services de l'administration fiscale qui va permettre d'accélérer les suppressions d'emplois.

En effet, la DGFIP veut demeurer exemplaire sur les suppressions d'emplois. Malheureusement, la Direction Générale se sait pas encore supprimer des demi-agents ou des quarts d'agents dans des structures de 10 personnes. Que cela ne tienne, il suffit de dire que la taille critique d'une structure est de 50 agents.

Ainsi on passe magistralement de :

- **12 Services des Impôts des Particuliers (SIP) à 5 SIP**
- **11 Services des Impôts des Entreprises (SIE) à 5 SIE**
- **20 trésoreries à 8 Centres de gestion comptable (CGC) implantés sur 6 communes**

La direction locale met en avant une plus grande proximité avec désormais 32 points de contact pour les usagers au lieu de 19 avant le projet.

Cela doit permettre « d'augmenter notre présence sur le terrain en mettant en place des accueils de proximité destinés au grand public en participant à des permanences et en nouant de nouveaux partenariats avec les collectivités locales (Maisons de services publics et points de contact) »

Pourtant, au gré des différentes instances qui se sont tenues depuis le 13 juin, on apprend que la direction s'engage à minima dans les maisons de services publics et autres points de contact. Oui à la proximité mais à la condition que cela ne coûte pas trop cher en « équivalent temps plein agents ».

Toujours ne même objectif, faire maigrir la DGFIP.

Dixit la direction, le choix de la spécialité (SIP, Centre de Gestion Comptable, SIE) des sites domaniaux a été guidé par la capacité et l'attractivité des accueils des sites pour les usagers particuliers et dans une moindre mesure pour les professionnels.

Ce que l'on ne dit pas, c'est que moins d'agents veut dire que l'on préfère les garder dans nos services sur des missions autres que de l'accueil.

Sur le fond, tout est à reconstruire. La direction se veut rassurante en expliquant que seul 30 % des agents du département seront impactés. Pour l'alliance CFDT-CFTC, c'est 100 % des agents qui seront impactés directement ou indirectement par cette réforme. Quelques exemples, les RH par les mouvements de personnel envisagés, la formation professionnelle avec les changements de métiers, la logistique pour l'aménagement des nouveaux services, ect...

Sur le fond, il va falloir gérer le calendrier de fermeture et de transferts des postes. Ce n'est pas la première fois que l'on restructure dans ce département mais jamais avec une telle ampleur.

La direction peut se rassurer avec les groupes de travail déjà à l'œuvre pour expertiser et proposer des solutions aux problèmes qu'elles mettront en évidence. Pour autant, le calendrier proposé est-il réaliste ? N'est-il pas uniquement « politique » en prenant pour échéance 2022 ? A vouloir être trop pressé, ne risque-t-on pas l'échec ?

Sur le fond, la Direction Générale propose des mesures d'accompagnement qu'elle qualifie d'inédites. Elles doivent permettre à chaque agent de trouver sa place dans ce nouveau réseau de proximité.

Dans les faits, la Direction Générale compte mettre un peu d'argent pour faire passer la pilule auprès des « agents restructurés ».

Pas trop quand même car il ne faudrait pas que tous les agents prennent de mauvaises habitudes ; avoir des contreparties significatives lorsque l'Etat se réforme !

Sur la forme et sur le fond, l'alliance CFDT-CFTC est opposée au projet présenté ; elle demande à la Direction Générale de revoir totalement sa copie.

L'alliance CFDT-CFTC ne participera donc pas à ce CTL.